

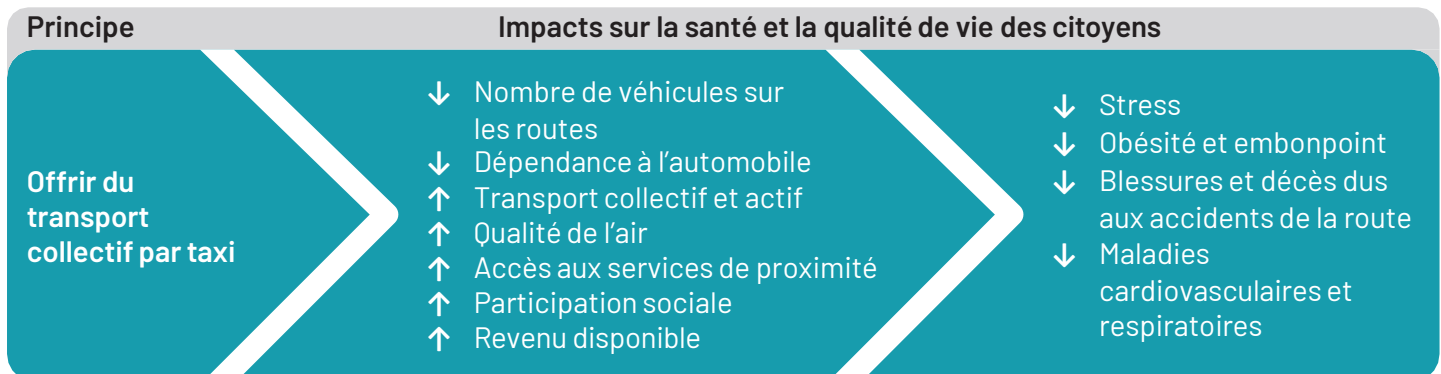
On le sait, implanter des services de transport collectif dits « traditionnels » (autobus, métro) est plus difficile dans les zones moins densément peuplées. Dans ces circonstances, le transport collectif par taxi est une avenue intéressante de transport public qui s'adapte davantage aux territoires où il n'est pas possible d'implanter un service d'autobus régulier.

Parfois aussi connus sous le nom de taxibus ou de taxi collectif, ces services de transport collectif combinent à la fois les caractéristiques d'un service d'autobus local et celles d'un service de taxi aux particuliers.

TRANSPORT COLLECTIF PAR TAXI

POURQUOI CETTE INTERVENTION EST-ELLE IMPORTANTE ?

- Pour diversifier et assurer l'offre de transport collectif sur le territoire, notamment lorsque la faible densité ne permet pas de développer du transport collectif régulier ;
- Pour offrir des alternatives favorables à la mobilité, particulièrement pour les populations désavantagées économiquement, socialement ou physiquement, en plus d'accroître les opportunités économiques et sociales de ces personnes.



BÉNÉFICES POUR LA MUNICIPALITÉ ET LA COMMUNAUTÉ

- Demande peu d'infrastructures. Fonctionnement moins coûteux que l'achat et l'entretien d'une flotte d'autobus. Permet à la municipalité de déléguer le rôle de répartiteur aux compagnies de taxi qui ont déjà cette compétence ;
- Offre un service de transport abordable et favorise un meilleur accès aux commerces locaux et aux pôles de services, d'emploi, d'éducation, de soins de santé, de loisirs, etc. ;
- Itinéraires flexibles et horaires de passage peuvent être prédéterminés. Le client choisit son point de départ et d'arrivée parmi l'ensemble des arrêts installés sur le territoire ;

- Approprié tant pour les milieux urbains, suburbains que pour les milieux ruraux qui ne sont pas desservis par un service de transport en commun ;
- Permet de couvrir un large territoire et d'offrir un transport intermunicipal ;
- Complémentaire au réseau d'autobus régulier, lorsqu'offert dans les secteurs où il serait inefficace de desservir par autobus.

COMMENT PEUT-ON LE FAIRE ?

DÉTERMINER LES MODALITÉS DU SERVICE

- Faire une entente de collaboration avec les différents partenaires impliqués (organisations responsables du transport collectif, compagnies de taxi, etc.) afin d'établir les critères d'accès, trajets disponibles, procédure de réservation, échelle tarifaire, etc. ;
- Les déplacements sont effectués à partir d'une flotte de véhicules de taxi. La voiture est partagée par plusieurs usagers qui ont un trajet semblable à parcourir bien qu'ils n'aient pas nécessairement les mêmes points de départ et d'arrivée. Généralement, les arrêts sont prédéterminés et identifiés à l'aide de panneaux répartis sur le territoire, mais il existe des variantes. Certains services ne desservent que les lieux névralgiques d'une municipalité (par exemple : centre commercial, hôpital, clinique de santé, centre de loisirs, terminus d'autobus, etc.) ;
- Dans la majorité des cas, l'utilisateur doit réserver au moins une heure à l'avance son déplacement. La tarification est, la plupart du temps, similaire ou identique au coût d'un trajet en transport en commun.

S'ASSURER DE FAIRE CONNAÎTRE LA DISPONIBILITÉ DU SERVICE ET SON MODE DE FONCTIONNEMENT

- Rendre facilement accessible l'information au sujet du service sur les sites Web de la municipalité et d'autres partenaires de la communauté ;
- Lors du lancement, utiliser les médias sociaux et locaux pour diffuser un descriptif complet du service ;
- Afficher l'offre de services dans les commerces locaux, les centres communautaires, les écoles et au sein des établissements du réseau de la santé et des services sociaux ;
- Offrir un dépliant explicatif à tous les nouveaux usagers.

OFFRIR UN NOMBRE D'ARRÊTS SUFFISANT, UNE CONVIVIALITÉ ET UNE FLEXIBILITÉ DU SERVICE POUR EN ENCOURAGER L'UTILISATION

- Pour maximiser l'utilisation, offrir une flexibilité d'horaire (horaire fixe ou à la demande) et d'itinéraire (arrêt fixe ou sur demande) afin de bien répondre aux besoins de déplacements des usagers ;
- Si le service est offert sur réservation, réduire au maximum le délai exigé pour l'effectuer. Se rappeler que l'obligation de réserver et d'être inscrit au service ne permet pas une utilisation spontanée et peut restreindre l'utilisation du service ;
- Privilégier des zones d'arrêt de qualité et sécuritaire (ex. : commerces, lieux achalandés). Installer minimalement un banc aux arrêts les plus fréquentés ;
- Sensibiliser et former les chauffeurs afin qu'ils facilitent l'embarquement et le débarquement des usagers ;
- Mettre à la disposition des parents se déplaçant avec de jeunes enfants, un dispositif de retenue pour enfant (ex : siège d'auto pour enfant) ;
- Documenter l'utilisation et la satisfaction de la clientèle (à l'aide de statistiques, de sondages auprès de la clientèle, etc.) afin d'ajuster et de bonifier le service pour qu'il réponde aux besoins des usagers.

EXEMPLES INSPIRANTS

En Montérégie, plusieurs municipalités ont organisé des services de taxi collectif. Qu'on l'appelle Taxibus, Taxi V, ou taxi collectif, le principe est le même : permettre l'accès au transport en commun en proposant des solutions de mobilité durable dans certains secteurs à plus faible densité de population qui ne sont pas desservis par le réseau d'autobus.

À titre d'exemple inspirant, soulignons l'initiative de la ville de Varennes qui offre un service de taxi collectif qui s'adresse spécifiquement aux jeunes de 12 à 17 ans, les vendredis soir et samedis, pour faciliter leurs déplacements de manière autonome et ainsi favoriser leurs activités sociales et récréatives.

Exemples de services de taxi collectif offerts en Montérégie :



Taxibus

MRC du Haut-Saint-Laurent

Page Web : bit.ly/3alIVdv



Taxi Collectif

Réseau de transport de Longueuil

Page Web : bit.ly/38hxC3m



Taxibus

MRC de Pierre-De Saurel

Page Web : bit.ly/3HGljSp



Taxi V

Municipalité de Varennes

Page Web : bit.ly/2PHFd54

ACCROÎTRE LES BÉNÉFICES POUR LES POPULATIONS VULNÉRABLES



Afin d'accroître les bénéfices pour les populations vulnérables, on recommande de planifier des arrêts dans les quartiers défavorisés et aux abords des habitations à loyer modique, des résidences pour aînés, etc. De plus, considérant la part importante du budget des ménages allouée au transport, favoriser l'accès à une offre de transport collectif plus abordable pour les personnes à faible revenu, notamment en instaurant la gratuité (partielle ou complète), aura un impact positif sur la santé de cette population.

RESSOURCES



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) peuvent vous accompagner pour rendre vos communautés plus saines et faire des choix qui auront un impact positif sur la qualité de vie de vos citoyens.



[Contactez-nous!](#)



Outils



L'aménagement et l'écomobilité - Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable

MAMROT, 2011

Document PDF : bit.ly/2PDwHVf



Soutien financier



Programme d'aide au développement du transport collectif

MTQ

Page Web : bit.ly/2ZaQq1x



Programme d'aide au transport collectif des personnes et aux immobilisations en transport en commun

MTQ

Page Web : bit.ly/2EG4g2C



Programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles

MTQ

Page Web : bit.ly/2VXKrO7



Organismes



Trajectoire Québec

Association intervenant dans la représentation des citoyens et la promotion de leurs intérêts en matière de transports collectifs partout au Québec.

Site Web : trajectoire.quebec



Association des transports collectifs ruraux du Québec

Acteur privilégié pour la concertation et le soutien des actions favorisant le développement du transport collectif de personnes en région et en milieu rural au Québec.

Site Web : atcrq.ca

Citation suggérée :

Direction de santé publique de la Montérégie. (2020). *Fiche intervention – Transport collectif par taxi*. Répertoire de fiches pour des communautés saines et durables, Longueuil : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre. 4 p.